

Feuille de route économique franco-arménienne 2021-2026

La République française et la République d'Arménie, ci-après dénommées les « Signataires », soutiennent l'intensification et la diversification de leurs relations économiques et commerciales.

La présente Feuille de route revêt un caractère incitatif et non juridiquement contraignant. Elle comporte des orientations stratégiques qui peuvent alimenter les discussions lors des consultations politiques bilatérales et les conclusions administratives auxquelles elles pourraient donner lieu.

La présente feuille de route reste ouverte aux nouvelles propositions qui pourront être intégrées à l'issue des consultations politiques bilatérales.

1. Renforcer les échanges commerciaux et les investissements

Les Signataires souhaitent renforcer leurs relations commerciales et intensifier leurs investissements croisés au travers des actions suivantes :

- Encourager les entreprises françaises à participer à la réalisation de projets économiques structurants et prioritaires pour la République d'Arménie.
- Encourager le recours au financement public français, y compris à travers l'organisation de séminaires d'information en France et en Arménie ; en faciliter la mise en œuvre, ainsi que l'accès pour les entreprises françaises.
- Renforcer la coopération en matière de gouvernance économique, en s'appuyant notamment sur le dialogue bilatéral et européen et en renforçant l'expertise française pour l'appui aux réformes.
- Soutenir la République d'Arménie dans la mise en œuvre de l'accord de partenariat global et renforcé avec l'Union européenne et des projets d'assistance économique ciblés de l'UE.

2. Approfondir et diversifier les coopérations sectorielles

Les Signataires poursuivent leurs coopérations économiques dans des secteurs structurants comportant déjà des projets actifs ainsi que la diversification de leur relation économique, en prêtant une attention particulière à de nouveaux secteurs identifiés comme prioritaires par les Signataires.

2.1 Les infrastructures de services urbains et de transport durable

- Accompagner le développement de services urbains propres et la connectivité ferroviaire en Arménie, à travers notamment l'identification de projets d'infrastructures prioritaires, la mobilisation d'outils de financements publics et le recours à l'expertise française.

- Soutenir l'émergence de villes durables afin de favoriser la transition vers une économie verte et résiliente (efficacité énergétique, service des eaux et protection de l'environnement notamment).
- Promouvoir la reprise des standards et normes européennes notamment dans les transports urbains.
- Etudier la faisabilité de projets de développement routiers, notamment les projets de construction des routes intercommunales et celles assurant la connectivité avec des infrastructures essentielles.

2.2 L'agriculture et l'agroalimentaire

- Encourager le partage d'expérience et l'établissement de partenariats entre institutions, en portant une attention particulière aux enjeux liés à l'irrigation, à la gestion des ressources en eau, et à l'agriculture durable et intelligente.
- Renforcer la coopération dans l'industrie vitivinicole, en particulier :
 - o en poursuivant l'accompagnement de l'Arménie dans l'adoption d'un système de reconnaissance et de protection des indications géographiques (IG) et appellations d'origine (AO), l'appui à l'émergence de nouvelles IG et AO ;
 - o par le suivi des actions résultant du partenariat conclu entre l'Institut Français de la Vigne et du Vin et le Centre d'agro-industrie et de développement rural arménien (CARD).
- Encourager les partenariats entre établissements d'enseignement technique agricole français et arméniens.

2.3 La santé

- Encourager la coopération entre institutions publiques, organismes privés, et la société civile, et soutenir l'organisation de missions ainsi que la formation de médecins et de professionnels de santé.
- Porter une attention particulière à la coopération dans le domaine orthopédique, l'oncologie, la rééducation et la santé mentale.
- Soutenir l'Arménie en matière d'identification, de définition et de mise en place des politiques publiques et des réformes dans le domaine de la santé, notamment en vue de la mise en place d'une couverture sanitaire universelle.

2.4 L'innovation et le numérique

- Renforcer les échanges et les coopérations entre les acteurs des écosystèmes numériques innovants (incubateurs, structures d'accueil, start-up).
- Soutenir l'émergence d'un écosystème de startups en Arménie à travers l'organisation de séminaires et de visites, et en étudiant la possibilité de mettre en place programme de mentorat à destination des étudiants et des startups arméniennes.
- Encourager les actions et projets de coopération dans les domaines du numérique et, en particulier, de la govtech de la fintech ou encore des villes intelligentes.
- Soutenir l'Arménie dans le développement de ses infrastructures numériques, la numérisation du secteur public.

2.5 L'énergie

- Aider au développement des énergies renouvelables notamment dans les technologies innovantes comme le solaire flottant ;
- Soutenir l'émergence de projets conjoints en matière de gestion du combustible nucléaire usé et des déchets radioactifs
- Partager nos expertises en matière de sûreté nucléaire pour atteindre les plus hauts standards de sûreté nucléaire.

2.6 Tourisme

- Développer la coopération dans le domaine du tourisme et favoriser l'échange de savoir-faire et d'expériences en matière de valorisation du patrimoine touristique, du tourisme de montagne, de la gastronomie, de l'écotourisme et de la formation professionnelle.
- Renforcer la coopération décentralisée et les partenariats entre les collectivités territoriales en matière de tourisme.
- Encourager les rapprochements et les investissements réciproques entre les acteurs privés du tourisme.
- Favoriser la connectivité aérienne entre la France et l'Arménie.

3. Favoriser les échanges et les partenariats entre les acteurs institutionnels

Les Signataires poursuivront leurs efforts pour :

- Promouvoir le dialogue bilatéral, y compris à travers la participation de la France au groupe de travail interministériel arménien sur la coopération économique franco-arménienne.
- Soutenir les activités en cours de l'Agence Française de Développement (AFD) en Arménie et identifier de nouveaux projets d'investissement dans des infrastructures dans des secteurs éligibles et susceptibles de contribuer à la lutte contre le changement climatique.
- Soutenir le développement d'échanges et de coopérations entre l'agence Business France et la fondation «Centre de Soutien des Investissements» (Investment Support Center - ISC).
- Développer les contacts entre les milieux d'affaires français et arméniens, en s'appuyant notamment sur les visites de délégations d'entreprises, et l'organisation d'évènements économiques.
- Encourager les contacts entre les villes et les coopérations décentralisées participant au renforcement de nos relations économiques.
- Soutenir la mobilité des jeunes professionnels français en Arménie en s'appuyant sur le dispositif du programme « Volontariat international en entreprise » (VIE)
- Soutenir l'établissement d'un partenariat entre le Comité des statistiques de la République d'Arménie (ARMSTAT) et l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques pour accompagner le développement des statistiques en Arménie.

Fait à Paris, le 9 décembre 2021, en deux exemplaires, en langues française et arménienne,

Pour le ministère de l'Europe et des
Affaires étrangères de la République
française



Jean-Baptiste Lemoyne

Ministre délégué chargé du tourisme,
des Français de l'étranger et de la
Francophonie

Pour le ministère des Affaires
étrangères de la République
d'Arménie



Ararat Mirzoyan

Ministre des Affaires étrangères